

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Le 06 février 2012

COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU – REUNION DU JEUDI 02 FEVRIER 2012
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS,
66 000 PERPIGNAN**

10h15 : Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance.

Après avoir remercié les délégués de leur présence, elle met au vote le compte-rendu du précédent Comité Syndical, qui s'est tenu le 03/11/2011 pour lequel Amar GHILACI était secrétaire de séance.

Le compte – rendu du précédent Comité Syndical est voté à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE demande ensuite à l'assemblée s'il y a un volontaire pour assurer le rôle de secrétaire de séance. Dominique BENOIT se propose. Il est donc nommé secrétaire de séance par la Présidente.

Hermeline MALHERBE présente ensuite l'ordre du jour à l'assemblée et le met au vote :

Informations aux membres du Comité Syndical

Débat d'Orientation Budgétaire délibération n°1

- Bilan de l'année 2011 : Présentation du rapport d'activité 2011
- Perspective 2012

Questions diverses

- Etude SAGE « Tendances et Scénarios » : *délibération n°2*
- Encadrement d'un stage étudiant : *délibération n°3*
- Autre

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

I. INFORMATION AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Hermeline MALHERBE informe l'assemblée des décisions prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical et le Bureau. Elle présente également les délibérations prises lors du dernier Bureau du Syndicat Mixte qui s'est tenu le 05/01/2012.

- Délibération n°1 du 07/07/2011 : Etude « Volumes Prélevables » : La société retenue est la société Hydriad qui a proposé la réalisation de cette étude pour un montant de 118 250 € H.T.

La demande d'aide a été transmise à l'Agence de l'Eau pour un financement à hauteur de 80% à priori.

La réunion de démarrage du Comité Technique a eu lieu le 18/01/2012. L'étude doit s'étaler sur 18 mois.

- Délibération n°5 du 07/07/2011 relative à l'étude de faisabilité technico-économique du réseau d'irrigation sous pression de Saint Féliu d'Amont. La société retenue est BRL Ingénierie pour un montant de 72 000 € H.T.

Les demandes d'aides ont été transmises à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional pour un financement à hauteur de 80%.

La réunion de démarrage du comité technique s'est tenue le 26/01/2012. L'étude doit s'étaler sur l'ensemble de l'année 2012.

- Délibération n°3 du 07/07/2011 relative à la réalisation d'un site Internet pour le Syndicat Mixte et la CLE : La société Vernalis Interactive a été retenue pour un montant de 12 885 € H.T..

La demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau a été transmise pour un financement à hauteur de 50%.

Hermeline MALHERBE rappelle que ce site aux fonctionnalités multiples viendra se substituer au site Internet actuel qui ne fournit qu'une quantité limitée d'informations.

- Délibération n°1 du 05/01/2012 relative à la création du logotype du Syndicat Mixte.

Hermeline MALHERBE rappelle l'historique de cette action. Un travail important a été mené par le bureau. Elle indique qu'il y a eu de nombreux « allers / retours » entre le Syndicat Mixte et l'Agence de communication pour obtenir un résultat satisfaisant.

Le logotype suivant a été validé par le bureau du Syndicat Mixte le 05/01/2012 :

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**



- Délibération n°2 du 05/01/2012 : définition du régime indemnitaire des agents de catégorie B, filière technique : Dans la perspective de l'arrivée du technicien de nappe, catégorie B, le régime indemnitaire lié aux agents de catégorie B dans la filière technique a été voté.

Hermeline MALHERBE demande ensuite au technicien de nappe de se présenter.

Grégoire NADAL rappelle rapidement son parcours et ses principales missions au Syndicat Mixte (suivi du réseau piézométrique, suivi des chlorures sur la bordure côtière, travail sur les forages publics et sur certains forages agricoles).

- Délibération n°3 du 05/01/2012 : autorisation de demande d'aide à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional pour les frais de structure 2012 du Syndicat Mixte.
- Délibération n°4 du 05/01/2012 : Indemnité de Conseil pour le Payeur Départemental. Cette délibération fait suite au départ de M. JOBELLAR et son remplacement par Mme VENTURA, titulaire du poste à compter du 01/01/2012.
- Délibération n°5 du 05/01/2012 : Indemnisation partielle des frais de transport « domicile / travail » réalisés avec des transports en commun : prise en charge à 50% de l'abonnement dans la limite du plafond défini par la loi.

Hermeline MALHERBE présente ensuite l'Agenda du mois de février :

- Une CLE doit se tenir le 10/02/2012. A l'ordre du jour notamment la validation du diagnostic du SAGE.
- Un Comité Syndical doit se tenir le 23/02/2012 pour le vote du budget. A cette occasion, le diagnostic SAGE sera également présenté.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

II. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2011

Hermeline MALHERBE donne la parole à Hichem TACHRIFT pour présenter le bilan technique de l'année 2011.

Sur la base du rapport d'activité transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical, Hichem TACHRIFT présente les actions réalisées en reprenant les principales missions du Syndicat Mixte (Connaitre/comprendre, Informer et sensibiliser, Définir des règles de gestion, Être opérationnel).

Concernant le bilan financier présenté dans le rapport d'activité, Hichem TACHRIFT signale qu'une correction a été effectuée : Suite à l'encaissement de subventions à la pairie départementale fin décembre 2011 dont le Syndicat Mixte a eu connaissance courant janvier 2012, le résultat 2011 s'élève à 251 k€ et non 213 K€ comme cela est indiqué sur le rapport d'activité.

Concernant le travail relatif aux forages des collectivités publiques, Hermeline MALHERBE demande au Directeur de préciser le mode de financement de cette action.

Hichem TACHRIFT indique que cette dernière sera sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte avec une aide importante apportée par l'Agence de l'eau (50%).

Concernant le travail réalisé sur la base de données « forage » et les investigations de terrain réalisées par le Syndicat Mixte pour sa validation, Dominique BENOIT fait remarquer qu'un travail analogue a été réalisé il y a quelques années par un stagiaire du professeur SALVAYRE. Il souligne que l'accueil des particuliers était globalement bon.

Hichem TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte a récupéré les données de ce travail et il confirme que sur les autres secteurs de la plaine, l'accueil sur le terrain est globalement bon.

Hermeline MALHERBE revient ensuite sur le recrutement du technicien de nappe : sa mission première est d'assurer le suivi piézométrique des nappes. Il permettra également d'élargir le champ d'action du Syndicat Mixte.

En l'absence d'autres remarques, Hermeline MALHERBE propose de passer au Débat d'Orientation Budgétaire.

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après un bref rappel du contexte local et de la stratégie définie lors du précédent DOB, Hichem TACHRIFT présente le bilan de l'année 2011, en recette et en dépenses. 2011 constitue la première année où une part importante des recettes (130 000 €) est constituée par les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

En reprenant les évolutions financières depuis la création du Syndicat Mixte en 2008, il ressort que les dépenses sont en augmentation d'une année sur l'autre ce qui indique un développement croissant de l'activité du Syndicat Mixte, en phase de « structuration » les premières années.

En terme de résultats, en reprenant les excédents issus de l'année 2010, le Syndicat Mixte dégage un excédent important à l'issue de l'exercice 2011 : + 251 000 €. Hichem TACHRIFT précise que

SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

ce résultat doit être analysé à la lumière des actions engagées en 2011 qui n'ont pas encore été mandatées. Cela représente au total, investissement et fonctionnement confondus un montant supérieur à 200 000 € qui devra être mandaté d'ici 2013.

Hichem TACHRIFT présente ensuite les actions techniques qu'il propose de mettre en œuvre pour l'année 2012 ainsi que leur traduction budgétaire.

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, il présente enfin par grande masse ce que pourrait être le budget primitif 2012. Ce dernier serait caractérisé par une hausse globale du budget sans augmentation des participations des collectivités membres. Ce budget se caractérisera par une forte augmentation des prestations externalisées.

Yves PICAREL réagit à cette présentation : si l'ensemble de l'excédent constitué depuis 2009 est utilisé au cours de l'année 2012, il craint que le Syndicat Mixte ne dispose plus de marge de manœuvre pour les exercices suivants.

Hermeline MALHERBE indique que l'ensemble des prestations externalisées envisagées, comme cela a été présenté en début de séance, bénéficient d'aides importantes de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional (entre 50% et 80% selon les actions). Pour les exercices suivants, ces aides viendront compenser en partie, la baisse de l'excédent ce qui doit permettre au Syndicat Mixte de poursuivre ses actions.

Alphonse PUIG pense que c'est la manière de présenter ces éléments qui porte à confusion. En reprenant par action, les dépenses envisagées, les subventions acquises de manières certaines et envisagées ainsi que la présentation des Restes à Réaliser, cela doit permettre au membre du Comité Syndical d'y voir plus clair.

Hermeline MALHERBE propose donc, lors du prochain comité syndical qui doit voir le vote du budget, de présenter et de différencier les différents types d'aides (fonctionnement / investissement) et de présenter une projection de ce que pourrait être le budget du Syndicat Mixte pour les années suivantes.

Hermeline MALHERBE demande s'il y a d'autres remarques relatives au Débat d'Orientation Budgétaire. En l'absence d'autres remarques, elle met au vote la première délibération qui lui donne acte d'avoir réalisé le Débat d'Orientation Budgétaire.

La délibération n°1 est votée à l'unanimité.

IV. QUESTION DIVERSES

Hermeline MALHERBE propose d'aborder la question du stage avant d'évoquer l'étude « Tendances et Scénarios »

Encadrement d'un stage étudiant

Hichem TACHRIFT présente l'importance et la nécessité de développer les actions de communication et de sensibilisation. Etant donné les nombreux publics concernés et la variété

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

des messages à faire passer, il apparait nécessaire de bâtir une « stratégie » de communication.

Pour cela, il est proposé d'encadrer un stage de fin d'étude de type Master en communication pour 4 à 6 mois, ce type de sujet étant « des cas d'écoles ».

François COMES demande si un tel stage serait rémunéré.

Hichem TACHRIFT indique qu'effectivement, conformément à la loi, une gratification mensuelle sera donnée au stagiaire. Elle correspond à environ 1/3 du smic.

François COMES demande qui évaluera le résultat de stagiaire.

Hichem TACHRIFT indique que c'est lui-même qui réalisera ce travail et qu'il pourra pour cela se fonder sur des éléments « concrets » qu'aura produit le stagiaire : définition des actions à mener, calendrier etc.

Jean-François LAFFON indique qu'en générale les instituts de formations suivent de près ce type de stage et que les retours sont très positifs pour tout le monde, d'autant plus que ce stage permet à l'étudiant d'obtention de son diplôme.

François COMES indique que cela ferait des économies substantielles pour le Syndicat Mixte mais il est inquiet quant au résultat que cela pourrait produire.

Séverine HUMBERT indique que le Syndicat Mixte ne travaille pas seul et qu'il demande conseil et aides auprès des autres collectivités.

Jean-François LAFFON indique que lorsqu'une collectivité recrute une agence spécialisée, le travail est très souvent réalisé au final par un stagiaire de ce type mais que la facture est beaucoup plus salée.

La Présidente met au vote cette question.

L'encadrement d'un stage étudiant en communication est voté à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE s'excuse car elle doit quitter la séance. Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, en l'absence de Michel MOLY et de Pierre ROIG, Alphonse PUIG, 3^{ème} Vice-président, préside la suite du Comité Syndical.

Etude « Tendances et Scénarios »

Alphonse PUIG donne la parole à Séverine HUMBERT pour qu'elle présente les tenants et les aboutissants de ce projet d'étude.

Dominique BENOIT s'interroge sur la signification de ce titre.

Cela permet à Séverine HUMBERT, chargée de mission SAGE, d'introduire sa présentation en indiquant qu'il s'agit d'une étude de prospective qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation du SAGE des nappes de la plaine du Roussillon.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Elle présente le contenu du cahier des charges de cette étude : cette dernière doit permettre d'évaluer l'évolution des besoins et de l'état des nappes à moyen terme en fonction de paramètres « extérieurs » (démographie, évolution de l'activité agricoles, évolution climatique etc.) et des actions qui pourront être réalisées dans le cadre du SAGE.

Séverine HUMBERT explique ensuite le choix d'externaliser ce travail complexe. Elle insiste également sur la nécessité d'associer les différents acteurs de l'eau très régulièrement pour « nourrir la réflexion » et valider le travail réalisé par le prestataire.

Si le Comité Syndical approuve la mise en œuvre d'une telle étude, la consultation serait lancée dans le courant du mois de février, après la CLE du 10/02/2012 pour un démarrage des prestations aux printemps.

Le coût de cette étude est évalué entre 70 000 € et 100 000 € H.T. Elle peut être financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

Alphonse PUIG demande s'il y a des remarques quant à la présentation qui vient d'être faite. En l'absence de remarques, il met au vote le rapport n°2 relatif au lancement de cette étude.

La délibération n°2 est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Alphonse PUIG clôt la séance.

La Présidente du Syndicat Mixte

Hermeline MALHERBE